

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

**1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017
23 ET 24 FEVRIER 2017**

N° 2017/O1/006

MOTION

- **DEPOSEE PAR** : M. Michel STEFANI AU NOM DU GROUPE « COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE ».

- **OBJET** : DEMANDE A LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES ET AU MINISTERE DES FINANCES DE METTRE FIN AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET AUX RESTRUCTURATIONS DES SERVICES DE PROXIMITE.

CONSIDERANT que le maillage du service public sur l'ensemble du territoire est une dimension essentielle de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales,

CONSIDERANT les mobilisations des élus, des usagers et des personnels confirment à la volonté d'agir pour le maintien des services publics indispensables au bien-être des populations notamment dans le rural,

CONSIDERANT que les structures de proximité s'agissant des finances publiques sont aujourd'hui menacées après une décennie pendant laquelle 200 postes ont été supprimés en Corse,

CONSIDERANT que cette politique de la Direction des Finances Publiques découlant des objectifs gouvernementaux de réduction des effectifs de la fonction publique impacte les usagers et les élus,

CONSIDERANT que sous couvert de dématérialisation de certaines opérations les périodes d'ouverture des services au public sont réduites,

CONSIDERANT que de ce fait c'est l'accès aux services publics qui est en cause pour effectuer certaines démarches parfois urgentes (délai de paiement, main levée pour un compte bancaire bloqué, besoin d'un document...),

CONSIDERANT les particularismes en matière fiscale et foncière reconnus de tous mais qui génèrent des situations complexes auxquelles les agents des finances publiques doivent répondre,

CONSIDERANT l'inscription de la Corse dans les dispositifs de la Loi montagne devant entraîner un maintien voire un renforcement des services publics en milieu rural,

CONSIDERANT que l'aménagement du territoire, le développement durable, ne peut valablement se concevoir sans des services publics de proximité, de plein exercice, ouverts, accessibles et joignables tous les jours,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE à la direction des finances publiques et au ministère des finances :

- l'arrêt des suppressions d'emplois et des restructurations afin de permettre aux élus et aux populations de bénéficier pleinement de services de proximité accessibles,

- la prise en compte des charges supplémentaires relatives aux particularismes fiscaux et fonciers et de leurs conséquences en matière d'emplois et de structures,

- l'organisation de concertations locales élargies avant toute nouvelle décision de restructuration des services en termes d'horaires d'ouverture et de postes.